

ÉDITO

ITER, pourquoi un débat public ?

ITER à Cadarache est une installation expérimentale exceptionnelle. Mais, chacun le sent bien, ITER en Provence est bien plus qu'une machine unique, fut-elle désirée et décidée, bien plus que des assemblages de technologies innovantes, extrêmes et peu banales et bien plus que des architectures, évidemment de haute qualité environnementale, dans un site dédié de longue date à la recherche sur l'énergie atomique...

C'est aussi plus qu'une institution internationale toute récente et singulière, prolongement d'une coopération scientifique déjà ancienne et porteuse d'options technologiques toujours controversées. L'euphorie du soulagement retombée, ces aspects méritent encore débat, et largement au-delà des aménagements de détail ou de la simple information, tant ITER est encore, par certains côtés, un projet en devenir.

En Provence, pour la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ITER est un projet aux multiples effets structurants à court, moyen et long termes. C'est un fait. Bien des territoires, des milieux, des économies et des politiques témoignent de son influence. Des opérations, des besoins ou des impacts s'envisagent pour les 25, 30 ou 50 ans à venir. Acteurs socio-économiques ou associatifs et décideurs publics évaluent, imaginent et s'impliquent. Société, environnement et écono-

mie, les trois piliers du développement durable, sont convoqués simultanément et offrent matière à débattre.

ITER est annoncé par ses promoteurs comme l'une des étapes clés d'une politique majeure dans le domaine de l'énergie, déterminant pour les sociétés humaines. Connaissances fondamentales et science, recherches technologiques et applications, options générales et alternatives font donc pleinement partie des finalités qui, venant justifier le projet, méritent d'être examinées. Après tout, la recherche nous rend certains avènements plus probables que d'autres...

Ces analyses ont conduit la Commission nationale du débat public à organiser un débat. Le Dossier du maître d'ouvrage les confirme. Nous nous emploierons à ce que le débat public les prolonge et qu'ainsi, chacun, quel que soit son point de vue ou sa qualité, contribue à enrichir un ensemble complexe et enchevêtré d'options et de décisions publiques ou privées, échelonnées durant ces cinquante prochaines années.



Patrick Legrand
Le Président de la Commission particulière du débat public ITER

PRÉSENTATION DU DÉBAT PUBLIC

La parole à tous

Qu'est-ce qu'un débat public ?

C'est un moment de la démocratie au cours duquel chaque citoyen est invité à donner son avis sur un projet d'équipement d'intérêt national susceptible d'avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux importants pour les territoires concernés. Le législateur a conçu le débat public comme un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel les citoyens s'informent et s'expriment sur ces projets.

Les objectifs du débat ITER

L'objectif est de permettre aux promoteurs du projet de le justifier et à chacun d'exprimer ses préoccupations et ses souhaits afin de l'améliorer quand il en est encore temps.

Quelle organisation dirige les débats publics ?

La Commission nationale du débat public (CNDP), devenue autorité administrative indépendante depuis une loi de février 2002. Saisie d'un projet, elle décide s'il doit donner lieu d'organiser un débat public. Dans la plupart des cas, elle désigne une Commission particulière du débat public (CPDP) chargée d'organiser ce débat et d'en garantir la sincérité et la transparence.

Qui est concerné par le débat public ?

Tout le monde : habitants, élus, associations, acteurs économiques... Les réunions sont ouvertes et gratuites pour que chacun puisse poser des questions et émettre un avis.

Comment cela se passe-t-il ?

Pendant quatre mois, des réunions publiques seront organisées. ITER étant un projet situé en région PACA, la majorité des réunions y auront lieu. Le programme est largement diffusé et un site Internet est ouvert à tous. À l'issue de cette période de débat public, la CPDP dresse un compte rendu exhaustif du contenu des débats.

Et après le débat ?

Le compte rendu du débat public permet de réunir arguments et avis. Les responsables du projet disposent alors de trois mois pour annoncer publiquement leurs décisions sur le principe et les modalités de la poursuite du projet.

ITER: le sujet du débat public

Qu'est-ce que le projet ITER ?

ITER (*International Thermonuclear Experimental Reactor*) sera une installation internationale expérimentale sur la fusion nucléaire. Elle est présentée comme une étape clé pour la mise au point d'une nouvelle source potentielle d'énergie, pour pallier la diminution des ressources énergétiques fossiles (pétrole, gaz, charbon...).

Quand est-ce que le projet devrait commencer ?

Le projet ITER comprend plusieurs phases. Une première phase de construction, qui durera une dizaine d'années, devrait débuter en 2007, ce qui nécessite des mesures préparatoires dès 2006. L'exploitation scientifique commencera vers 2015. La phase d'expériences durera alors une vingtaine d'années avant le démantèlement programmé.

Où ?

ITER sera implanté à Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône), en bordure extérieure nord du centre CEA/Cadarache, sur un terrain public géré actuellement par l'Office national des forêts.



Qui en sera responsable ?

ITER est un projet international dont les sept partenaires sont la Chine, la République de Corée, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et l'Union européenne. D'autres pays sont encore susceptibles de les rejoindre. L'organisation internationale ITER fera l'objet d'un traité qui devrait être signé à l'été 2006. Elle aura la responsabilité de la construction et de l'exploitation de la machine ITER sur le site de Cadarache.

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a été désigné par les pays membres d'ITER pour les représenter dans le débat public et assurer, à la demande de la France, l'accueil de l'installation.

Pour accompagner le projet, l'État français et les collectivités territoriales ont prévu de nombreux équipements et aménagements.

FISSION ET FUSION

Il y a deux manières d'obtenir de l'énergie en partant d'atomes :

SOIT PAR LA FISSION Il s'agit de séparer des atomes lourds (uranium par exemple), ce qui dégage de l'énergie dans une réaction en chaîne contrôlée. C'est le principe de fonctionnement des centrales nucléaires actuelles.

SOIT PAR LA FUSION dans ce cas, on crée les conditions de regroupement d'atomes légers (hydrogène par exemple) qui, en formant un atome plus lourd, libèrent une forte quantité d'énergie. La difficulté est de parvenir à porter ces atomes légers à de très hautes températures (plusieurs dizaines de millions de degrés) pour que démarre une réaction qui s'auto-entretient. Le défi technologique d'ITER est là.

LES 5 GRANDS PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC

LA TRANSPARENCE La CPDP veille à la clarté et à l'accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque. Elle rend compte du débat.

L'ÉQUIVALENCE La CPDP garantit à toute personne la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition.

L'ARGUMENTATION La CPDP prend garde à ce que le débat se construise progressivement sur la base d'opinions argumentées.

LA NEUTRALITÉ La CPDP s'assure de la qualité du débat et n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.

L'INDÉPENDANCE La CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics, ses membres sont indemnisés par la Commission nationale selon un barème réglementé. Le maître d'ouvrage finance, quant à lui, l'organisation du débat.

Les étapes clés du débat

Avant le débat public



Le CEA, mandaté par les pays partenaires pour les représenter dans le débat public, a rédigé un dossier. La CNDP l'a estimé suffisamment complet, dans sa séance du 4 janvier 2006, pour ouvrir le débat assuré par une commission particulière, constituée à cet effet.

Pendant Le débat public aura lieu du 16 janvier au 6 mai 2006



Quatre réunions d'ouverture sont prévues pour présenter le débat public et ses objectifs, "ITER en Provence" et ses conséquences pour la région.

Des réunions thématiques, quelques réunions généralistes et des rendez-vous locaux permettront à tous de s'exprimer et de mettre en discussion les premières problématiques identifiées. Des spécialistes extérieurs au débat pourront être invités pour approfondir certains aspects du projet.

La réunion de clôture se tiendra à Marseille.

Si des sujets nouveaux apparaissent en cours de débat, ils pourront faire l'objet de réunions complémentaires.

Après le débat public



La CPDP dispose de deux mois pour publier officiellement le compte rendu et le bilan du débat. Dans les trois mois suivants, les responsables du projet devront indiquer les suites qu'ils donnent aux conclusions du débat.

Les membres de la Commission particulière de débat public



Le président :

Patrick Legrand ¹

Architecte DPLG et ingénieur de recherche de l'INRA. Président de la Fédération française des sociétés de protection de la Nature (France Nature Environnement) de 1992 à 1995. Ancien membre du Conseil économique et social. Co-auteur de bandes dessinées avec Hervé Le Guyader.

Les membres :

Carole Guihaumé ²

Architecte DPLG, ICH, avec un cursus Erasmus, trilingue, elle est expert en immobilier d'entreprise. Impliquée dans la vie associative, elle a exercé des responsabilités d'ordre technique et financier dans des cabinets de conseil et pour le compte de maîtres d'ouvrage.

Yves François ³

Agriculteur producteur de céréales, et élu à la Chambre d'agriculture de l'Isère dont il préside la commission environnement. Il préside l'association Télé promotion rurale en Rhône-Alpes. A déjà participé à l'organisation de débats publics.

Isabelle Giri ⁴

Ingénieur des mines et ancienne élève de l'École normale supérieure, est titulaire d'un doctorat de microbiologie. Isabelle GIRI est actuellement consultante en stratégie et affaires publiques dans le domaine de la santé (Société Access conseil). Ancienne chef de projet de biotechnologie à l'Institut Mérieux et conseiller technique au cabinet du ministre des affaires sociales.

Hervé Le Guyader ⁵

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de sciences naturelles (option sciences de la vie), docteur d'État et titulaire d'une maîtrise de génétique (Paris VI). Professeur à l'université Pierre & Marie Curie, il dirige l'UMR 7138 "systématique, adaptation, évolution". Membre du Conseil national des universités, du Comité d'éthique et de précaution (Coprema) de l'INRA et de l'IFREMER.

Patricia Jean-Drouart ⁶

Artiste peintre. De curiosité permanente, elle a développé son style en travaillant sur l'art aborigène. Son œuvre exprime l'énergie, l'action et le mouvement.

Didier Houi ⁷

Docteur d'État et chercheur au CNRS, spécialiste des milieux poreux. Directeur de l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées. Vice-président du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées, chargé de l'environnement, de l'énergie et du développement durable de 1989 à 1999. A déjà participé à l'organisation de débats publics.

Le secrétariat général est assuré par Xavier Bolze et son adjoint Jérôme Lavaux.

Le débat public, mode d'emploi

Je veux participer aux réunions de débat public



Tout le monde est invité. Les réunions sont ouvertes et gratuites. Chacun peut développer librement son argumentation ou poser ses questions. Le principe d'équivalence place tous les intervenants sur un pied d'égalité.

Je veux intervenir



Vous avez divers moyens d'expression pour faire connaître votre avis ou obtenir des informations. Les contributions conformes aux règles d'éthique du débat sont publiées sur le site internet. Certaines peuvent être diffusées par la CPDP sous la forme de cahiers d'acteurs.

> **Le site Internet du débat:** www.debatpublic-iter.org

> **Un numéro vert:** 0800 863 294

> **Adresse:** CPDP Iter, 42 rue Montgrand, 13006 Marseille.

Je veux me tenir informé(e) de l'actualité du débat public



> **Le dossier du débat** réalisé par le CEA, disponible en version exhaustive et synthétique.

> **La lettre du débat.**

La CPDP publie la lettre du débat. Envoyée par courrier, sur demande, ou disponible sur le site Internet, elle fait le point sur l'actualité du débat, le contenu des réunions et le calendrier à venir.

> **Le compte rendu des réunions et leur verbatim.**

Après chaque réunion, la CPDP diffuse sur son site un compte rendu et un verbatim (intégralité des échanges).

> **Les cahiers d'acteurs.**

Ce sont les questions portées au débat par des personnes ou groupes de personnes, diffusés par la CPDP.

> **La presse.**

La CPDP informe régulièrement la presse écrite et audiovisuelle de l'évolution du débat public.

Calendrier prévisionnel des réunions*

Dates	Horaires	Objet-thèmes	Lieu
Jeudi 26 janvier	19h	Réunion d'ouverture	Aix-en-Provence
Jeudi 2 février	18h	Appréciations globales du projet et de ses incidences enjeux et méthodes du débat, problématiques et leur hiérarchisation, diversité des sensibilités régionales	Manosque
Jeudi 9 février	18h		Avignon
Jeudi 16 février	19h		Nice
Jeudi 23 février	19h	ITER et l'aménagement du territoire	Marseille
Vendredi 24 février	10h et 18h	Écoute libre (10-17h) et débat (18-20h) avec les habitants	Saint-Paul-lez-Durance
Jeudi 2 mars	19h	ITER, un projet scientifique	Aix-en-Provence
Jeudi 9 mars	18h	ITER, un projet technologique et économique	Salon de Provence
Jeudi 16 mars	18h	ITER et l'environnement, milieux et équilibres écologiques	Pertuis
jeudi 23 mars	19h	ITER, gouvernance, risques et responsabilités	Marseille
Jeudi 30 mars	18h	Réunion généraliste	Gap
Jeudi 6 avril	14h et 18h	Écoute libre (14-17h) et débat (18-20h) avec les habitants	Vinon sur Verdon
Vendredi 7 avril	18h 30	ITER, horizons lointains	Paris
Jeudi 13 avril	18h	Installation, impacts, ressources et risques	Manosque
Jeudi 27 avril	14h et 18h	Écoute libre (14-17h) et débat (18-20h) avec les habitants	Beaumont-de-Pertuis
Jeudi 4 mai	18h	Réunion de clôture	Marseille

* Ce calendrier est susceptible de modifications ou d'ajouts. Sa version actualisée et détaillée est disponible sur le site internet.

N°Vert 0 800 863 294

Adresse : CPDP Iter, 42 rue Montgrand, 13006 Marseille.
Internet : www.debatpublic-iter.org
Mail : contact@debatpublic-iter.org

La lettre du débat public

Directeur de la publication : Patrick Legrand
Réalisation graphique : DCTM
Rédaction : Libre Cours pour DCTM
Impression : Spot Marseille
ISSN : en cours